



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DU FOIE

« Association reconnue d'utilité publique »

Communiqué de presse

Paris, le 14 novembre 2013

Traitement de l'Hépatite C : une révolution dans les nouveaux médicaments mais la loi bloque !

Les dernières informations issues du **Congrès Américain sur les maladies du foie qui s'est tenu à Washington la semaine dernière** le confirment : de nouveaux traitements extrêmement efficaces sont maintenant disponibles pour traiter les patients atteints d'hépatite C. Grâce à ces traitements, en particulier le SOFOSBUVIR et le SIMEPREVIR, on pourra guérir plus de 90% des patients graves **atteints d'hépatite C** ! C'est donc l'espoir d'une guérison qui arrive avec ces nouveaux traitements !

Une loi qui met les malades en danger !

Alors que le 29 octobre dernier, les députés ont adopté en première lecture le texte du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014, l'AFEF (Société Française d'Hépatologie) attire **fortement l'attention des autorités sur les conséquences de l'article 39** de ce texte qui pourrait concerner notamment **les patients atteints d'hépatite C**.

En effet, cet article prévoit que seuls les patients dont l'indication de traitement est incluse dans l'ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) auront accès au remboursement des nouveaux médicaments. Pour les autres patients, même ceux qui n'ont aucune autre alternative thérapeutique, il faudra attendre plusieurs mois (délai qui correspond à la fixation officielle de leur prix par le CEPS*).

Les pouvoirs publics doivent avoir conscience qu'une telle loi peut mettre en danger les patients atteints d'hépatite C ayant une cirrhose, pour lesquels un risque de complication mortelle existe.

Élargir les indications des ATU pour sauver des vies

A ce jour, l'article 39 du PLFSS 2014 prive ces patients graves de ce nouvel espoir de guérison rapide. Ceux qui n'entrent pas dans les indications de l'ATU actuelle du SOFOSBUVIR et du SIMEPREVIR, qui ne concerne que de rares patients, devront attendre 1 an pour la prise en charge de leur traitement.

Pour diminuer le risque de décès de ces centaines de patients, il est nécessaire d'élargir les indications de l'ATU des nouveaux traitements de l'hépatite C aux patients les plus graves.

Un des rôles de l'AFEF, société savante représentant l'ensemble des hépatologues français, est de favoriser la mise à disposition rapide des nouveaux traitements, dans l'intérêt des patients.

AFEF
www.afef.asso.fr



@AFEFoie

CONTACTS PRESSE :
Houney Touré Valogne *assistée de Brigitte Barron*

VIVACTIS  **PUBLIC RELATIONS**

LD : 01 46 67 63 55 / GSM : 06 10 72 96

Tél : 01 46 67 63 44 / Fax : 01 46 67 63 45

h.toure-valogne@vivactis-publicrelations.fr

www.vivactis-publicrelations.fr

*CEPS : Comité Economique des Produits de Santé